

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'Association des Personnels et des Élèves de l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire

Domiciliée au 440, avenue Michel Serres, 4700 AGEN

Représentée par Fabienne HUARD-HARDY

En sa qualité de Présidente APE.

Dûment habilité aux fins des présentes ci-après dénommée « APE ENAP »

d'une part

&

(Renseigner ici le nom de l'établissement ou la personne conventionné(e))

EURL CABROL Savica N° SIRET 50827095600032

Domicilié au :

"chez BESSON CHAUSSURES" 1 rue du isoult Boé

Représentée par :

M CABROL

En sa qualité de :

Gérant

Dûment habilité(e) aux fins des présentes ci-après dénommée :

BESSON CHAUSSURES

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat commercial établi entre l'APE ENAP et BESSON CHAUSSURES

Article 2 : OBLIGATIONS DE L'APE ENAP

- Promouvoir le partenariat avec BESSON CHAUSSURES Agm auprès de ses adhérents.
- Assurer la communication sur les offres promotionnelles et autres opérations commerciales de BESSON CHAUSSURES Agm
- Communiquer sur les termes de nos accords lors d'arrivée de nouveaux élèves et de nouveaux personnels sur le site de l'ENAP.

(Inscrire ici d'autres suggestions d'obligations possibles de l'APE ENAP, sous réserve de validation par le bureau)

~~15% de réduction sur présentation de la carte hors promotions et Soldes et carte cadeau.~~

~~et cumulable avec la carte de fidélité.
(réduction 10% à partir de 150 points).~~

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE BESSON CHAUSSURES

- Fournir à l'APE ENAP tous les supports et informations nécessaires à sa promotion et à la réalisation des clauses de la présente convention.
- Fournir un « code partenaire » tous les ans.
- Garantir les réductions systématiques suivantes, exclusivement aux détenteurs d'une carte APE ENAP en cours de validité (voir spécimen à la fin de ce document) :

(Inscrire ici les obligations convenues par le partenaire (réductions possibles, tarifs spécifiques, avantages, etc.)

15 % de remise sur présentation de la carte hors promotions et soldes et cartes cadeaux -
cumulable avec remise 10% carte de fidélité -
le dimanche : 20% de remise au lieu de 15% -

BESSON CHAUSSURES
1 rue du RIGOLI ET
4380 BOE

ARTICLE 4 : DURÉE

- La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties.
- Elle est contractée pour un an et est renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 5 : RÉSILIATION

- En cas de non-respect des termes de la convention, chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en prévenant l'autre partie un mois à l'avance par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception sans aucune indemnité à l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 6 : LITIGE

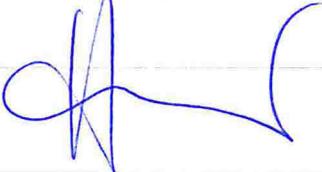
- En cas d'inexécution partielle ou totale de la présente convention, et après que toute tentative d'arrangement amiable ait été tentée, la partie lésée se réserve le droit de faire constater cette inexécution par huissier, et de saisir la juridiction compétente.

Établie en deux (2) exemplaires originaux.

Fait à BOE
Le 9/03/18

Pour l'APE ENAP (*),

F. H. Hardy
Présidente



Pour BESSON CHAUSSURES (*)

Son représentant :

lu et approuvé

EURL CABROL SERVICES
" chez BESSON CHAUSSURES "
1 rue du RIGOLET
47550 BOE
RCS 508270956



(*) Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* »